

## **Compte rendu du conseil du 11 octobre 2013**

Le conseil municipal, réuni vendredi 11 octobre, a été appelé à se prononcer, dans le cadre du dossier d'enquête publique qui s'est déroulée du 2 septembre au 2 octobre, sur l'implantation, en zone artisanale de Replonges-Feillens, d'une station d'enrobage à chaud.

Une trentaine de personnes, pour la plupart des riverains opposés au projet, ont assisté à la séance. En préambule, le maire a tenu à signaler que seule l'administration centrale, par la voix du préfet, est décideur dans ce dossier, l'avis du conseil municipal étant seulement consultatif.

« Il ne s'agit pas d'un vote de décision, a-t-il insisté, la confiance doit rester à toutes les entités administratives qui ont les compétences pour rendre un avis ».

Il a passé la parole ensuite au vice-président de la communauté de communes Jean-Paul Bénas pour « une présentation en toute transparence ».

Ce dernier après avoir procédé à une description détaillée du projet, du processus de fabrication et du déroulement de la procédure, a invité les membres du conseil à faire part de leurs observations, suggestions et recommandations dont le préfet pourra éventuellement tenir compte.

Un débat a suivi au cours duquel de nombreuses observations ont été formulées par les conseillers notamment sur le strict respect de la réglementation, sur l'intégration de l'installation dans le site, sur les garanties quant au suivi des contrôles et aussi pourquoi le choix d'une telle implantation dans une zone de culture maraichère et d'élevage.

Après que toutes les sensibilités se soient exprimées, le conseil a été invité à s'en remettre à la décision finale prise par les différents services chargés de l'instruction du dossier, soit :

Par 11 voix pour, 6 contre et 1 abstention, le conseil a décidé de se conformer à la décision qui sera prise par les services compétents.

### **Terrain de foot synthétique : attribution du marché**

Après analyse des offres des trois entreprises consultées, le conseil a entériné l'avis de la commission de procédure adaptée d'attribuer le marché à la société Sports et Paysages de Sassenage pour un montant total de 377 500 € HT .

Le maire a indiqué qu'en raison des conditions climatiques aléatoires en cette saison, et afin de ne pas perturber la saison footballistique, les travaux sont repoussés en mai-juin 2014.

Enquête publique concernant l'aménagement foncier consécutif à la construction de l'A406.

Cette dernière qui s'est déroulée du 9 septembre au 11 octobre 2013 concernait le projet de nouveau parcellaire et le programme des travaux connexes. Les conseillers ont été informés des remarques consignés par la commune sur les deux registres mis à disposition :

Sur le premier, la commune demande que les plantations réalisées par APRR dans le cadre du réaménagement paysager soient replantées et entretenues car beaucoup de plants sont morts. Elle a fait part également de son souhait d'acquérir une parcelle appartenant à APRR et, si le CCAS en est d'accord, la commune aimerait bénéficier de son terrain et le repositionner en bordure des cheminements pour un aménagement paysager avec essences locales.

Sur le second, la commune insiste pour que soient aménagés des chemins empierrés de 6 m de largeur pour faciliter la circulation périphérique de la zone.

Concernant le projet du nouveau parcellaire, les propositions d'achat des terrains qui seraient à vendre dans cette zone ont recueilli l'accord du conseil.

**Informations :**

La commune se classe 13<sup>e</sup> dans la catégorie des communes de 2 001 à 5 000 habitants

**Elections :**

Les prochaines élections municipales se tiendront les 23 et 30 mars et les élections européennes le 25 mai 2014. Le conseil communautaire, à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux, comptera 32 sièges dont 7 pour Replonges.